

Présidente : Cécile Coulon  
Vice-présidente : Isabelle Siffert  
Secrétaire : Elsa Teulière  
Trésorière : Alice Williard  
Vice-Trésorier : Benoît Perez  
Responsable Événements : Victor Moinard  
Responsable Communication : Alexis Geisler

## **AG ordinaire du mardi 27 janvier 2015**

### **Ouverture de l'AG**

Cécile déclare l'AG ouverte.

Une trentaine de personnes est présente à l'ouverture de l'AG. On procède au vote de représentativité : 26 voix pour, 5 contre. L'AG est déclarée représentative.

### **Présentation de l'ordre du jour :**

L'ordre du jour concerne la question de la rémunération des intervenants extérieurs. Le but est d'aboutir à un changement du règlement extérieur.

L'assemblée souhaite ajouter à l'ordre du jour « questions diverses concernant la date à laquelle on prévient des AG et du contenu des mails ». On vote la proposition: 25 voix pour, 2 contre. La proposition est ajoutée à l'ordre du jour avant la question de la rémunération des intervenants extérieurs.

Vote de l'ordre du jour : 38 voix pour, 1 voix contre. L'ordre du jour est approuvé.

### **Questions diverses :**

Les membres de l'assemblée posent leurs questions :

- Pourquoi ne sommes-nous prévenus qu'une semaine à l'avance du déroulement d'une AG alors qu'elles sont décidées bien avant ? Cela exclut énormément de personnes qui ne peuvent pas venir.
- Est-il possible de nous informer d'avantage dans les e-mails de ce qui va se passer à l'AG du BDS ? « La rémunération des intervenants extérieurs » n'est pas assez précis. Tout le monde a le droit d'être mis au courant pour pouvoir mieux préparer ses arguments.

Louise P. propose aux membres voulant en savoir plus d'envoyer des mails au BDS et de venir au Burô.

- Est-ce une AG extraordinaire ? Car le nombre d'AG ordinaires est bien défini par les statuts or là on ne parle pas des budgets, ce n'est pas l'AG de février.

Cécile : Pour les délais c'est inscrit dans les statuts : un mail une semaine avant et un autre 24h avant. Pour le contenu on peut faire quelque chose de plus précis. on indiquait juste l'ordre du jour.

Isabelle : On avait envoyé un mail aux respos deux à trois semaines avant cette AG, ils avaient reçu plus de précisions. Les respos peuvent faire le relais auprès de leurs membres.

Les respos se souviennent avoir reçu le mail.

Nicolas : le règlement prévoit quatre AG ordinaires mais pas au plus quatre AG ordinaires. Les AG extraordinaires concernent en particulier les modifications des statuts.

## La question de la rémunération des intervenants extérieurs :

Situation actuelle : les associations non bénévoles extérieures sont rémunérées en théorie exclusivement par les cotisations supplémentaires. Or il arrive que des clubs demandent dans leur budget une partie du financement des intervenants extérieurs. De plus, il arrive qu'en fin d'année le BDS doive financer des cours qui ont déjà été faits en plus du budget attribué lors de l'AG budget.

Question : Pourquoi les cours supplémentaires payés par le BDS ne figurent pas dans les bilans financiers ? Quelle part est-ce que ça représente pour le budget du BDS ?

Les chiffres seront présentés plus tard.

Cécile reprend la présentation.

Cécile soulève la question de la proportion du budget que doit représenter le financement des intervenants extérieurs. Comment est utilisé l'argent du BDS ?

Proposition du BDS : En cas de difficulté financière du club, le BDS pourrait financer un nombre limité de cours. Ceci est soumis à conditions : il ne doit servir que si le club n'a pas assez avec ses cotisations Il propose de plus de séparer le budget alloué au matériel et celui alloué aux intervenants via deux enveloppes.

Alice présente les chiffres :

	Prix d'une séance	Prix à l'heure par intervenant	Cotisation annuelle actuelle
DANSE AFRICAINE	210 (140)	47	255
MODERN JAZZ	90	60	100
SALSA	37,5	28	80 - 110
TANGO	60	48	100
YOGA	90	60	130
DANSE IMPROVISEE	?	?	?
CAPOEIRA	60	20	100 (S2)
HIP-HOP	30	20	22

	Année 2012/2013			Année 2013/2014			Année 2014/2015		
	budget BDS	total cotisations sup.	bilan total	budget BDS	total cotisations sup.	bilan total	budget S1 (non encore utilisé)	total cotisations sup.	bilan au 31/12
DANSE AFRICAINE	1400	5 089	-541	1058	4 922	110	630	2 042	-58
MODERN JAZZ	500	2 284	354	850	1 380	70	400	640	-40
SALSA	100	3 170	-354	180	3 250	180	140	2 940	1 840
TANGO	300	2 170	8,34	1020	1 370	230	100	1 600	annuel
YOGA	870	0	110	1045	3 350	-290	250	2 334	annuel
DANSE IMPROVISEE	700	?	160	400	?	0	240	?	240
CAPOEIRA	fonctionnement hors BDS						300	0	S2
HIP-HOP	club inexistant						150	110	annuel

Certains clubs ont, certaines années, eu un déficit. Les sommes en rouge correspondent aux sommes allouées par le BDS en plus du budget alloué lors des AG.

La respo du club danse africaine souligne qu'ils ne sont pas en négatif. C'est parce que des chèques ont été encaissés après le 31 janvier, date de ces chiffres.

Question : le budget qu'on voit n'était que pour les profs ?

Réponse : majoritairement oui mais c'est pour ça qu'on propose deux enveloppes.

Intervention du modern jazz : Ils n'ont pas du tout les mêmes chiffres.

Réponse : A. COLLIN affirme, par mail, avoir 17 adhérents alors qu'on n'a reçu que 8 chèques. Le problème vient peut-être de là.

Danse improvisée : ils souhaitent mettre au clair les points d'interrogations : le BDS paie une partie des cours et les adhérents paient directement le reste des cours à l'association, c'est pour cela qu'il y a des points d'interrogation. Ils ne savaient pas qu'on pouvait passer par le BDS, car ils n'étaient pas dans la boucle pour les cotisations supplémentaires.

Isa : c'est mieux que ça passe par le BDS car on sait ce qui se passe et parce que l'administration a demandé que ce soit le BDS qui paie pour les intervenants.

Isabelle en profite pour faire un rappel sur les conventions tripartites qui doivent être ramenées rapidement au BDS. Pour répondre à un certain nombre de questions de l'assemblée, le bureau éclaircit. Organiser des stages avec des intervenants entre dans le cadre du budget alloué aux événements, cela ne rentre pas dans les closes de la convention tripartite. S'il y a un remplacement, la convention prévoit que l'intervenant doit proposer un remplaçant qui sera traité comme l'intervenant lui-même.

Le BDS n'est pas censé, selon sa ligne de conduite, rémunérer les intervenants extérieurs. La proposition du BDS correspond donc à une enveloppe de secours au cas où les prédictions ne sont pas suivies.

Pourquoi le BDS ne peut-il plus rémunérer les intervenants extérieurs alors qu'on est en train de mettre en place des conventions tripartites ? Le principe du BDS, selon le bureau, c'est le sport par les élèves pour les élèves. Si les clubs veulent prendre des profs supplémentaires ils doivent s'autofinancer.

Alors à quoi est-ce que ça sert pour les clubs de sport d'être au BDS ? Si on part du principe qu'il n'y a plus de financement des profs de l'ENS il n'y aura plus de danse pas chère à l'ENS. Ceci recentre le débat sur la question de ce que le BDS veut faire avec l'argent distribué aux AG ?

La prof de danse improvisée dit qu'ils n'ont pas besoin de matériel pour danser. Ils veulent leur budget pour les profs de danse.

Louise P. : le but est de régler les inégalités entre les clubs.

Certains membres pensent que la déclaration : « le BDS n'est pas censé rémunérer les intervenants extérieurs », clôt une partie du débat qui n'a pas eu lieu.

On précise qu'avoir une salle est déjà une rémunération qu'on a grâce à l'adhésion.

Le budget du BDS n'est pas infini, la question est : qu'est-ce qu'on fait des professeurs, comment est-ce qu'on finance ça ?

On salue le BDS de régler cette question épineuse en première AG.

Pour revenir au problème des salles, l'administration, qui met à disposition les salles, nous a demandé de faire attention à qui utilise les salles et pourquoi. Il n'y a pas assez de salles et l'école voit d'un très mauvais œil qu'il y ait beaucoup d'extérieurs aux cours.

L'assemblée demande, lorsqu'on les aura, d'envoyer, pour information, le nombre d'extérieurs par club.

Pourquoi ne paie-t-on pas les intervenants extérieurs alors que le BDS a de l'argent ?

Si tous les sports emploient des intervenants extérieurs, les cotisations du BDS ne seront plus à 30 mais à 200 euros.

Le but de cette AG est d'éviter qu'il y ait des budgets distribués en dehors du budget prévu.

Kathleen intervient : le but n'est pas d'arrêter de financer les clubs de danse, mais de les aider dans le cas où ils sont en difficulté. Augmenter dans un club la cotisation de 10 euros par personne ne change rien pour le membre alors que ce budget est nécessaire en fin d'année pour les déficits.

Certains clubs affirment qu'il n'est pas pertinent de prévoir ce qui se passera en cas de dépassement du budget, en effet les clubs ne prévoient que le nombre de cours pour lequel ils ont les moyens.

Ceci semble un contresens par rapport à l'organisation logique d'un club.

Or si on prend l'exemple du modern jazz, avec ce qu'ils nous ont donné pour l'instant, ils ont déjà dépensé plus que leur budget du premier semestre.

Le club capoeira souligne un problème : ils ont un bureau interne qui prévoit ce genre de problème en amont et qui n'auront donc pas besoin de cette roue de secours. Mais ceci concerne une minorité de clubs.

On revient sur la séparation dans la demande du budget entre ce qui concerne la rémunération des intervenants extérieurs et le matériel.

Proposition d'article :

- deux enveloppes d'investissement (une par semestre) consacrées au **fonctionnement des sections** et à répartir entre toutes les sections selon les modalités définies plus loin. On entend par fonctionnement d'une section la **pratique** de cette section avec le **matériel nécessaire** à cette pratique. Cette enveloppe ne saurait donc financer le paiement des associations non bénévoles évoquées ci dessous ;

-deux enveloppes d'investissement (une par semestre) consacrées au **paiement des cours des sections faisant intervenir une ou plusieurs associations extérieures non bénévoles** et à répartir entre ces sections.

Vote pour les deux paragraphes : 45 voix pour, 3 voix contre. Les deux paragraphes d'article sont acceptés.

Cécile annonce une pause de 15 minutes

On reprend l'AG. Benoît prend la parole pour faire un récapitulatif de notre vision de la gestion d'un club avec un intervenant extérieur. Le respo doit tout d'abord calculer une cotisation prenant en compte le nombre d'adhérents, le nombre de cours, etc... et peut demander à l'AG une enveloppe supplémentaire pour régler deux cours qui sera utilisée en fonction des aléas. Les respos ne doivent pas compter sur cette enveloppe, elle est proposée pour régler les imprévus.

Les cotisations des clubs se font soit au semestre soit à l'année. Est-ce que le BDS doit aider au financement des cours ou pas ?

La danse africaine intervient, elle ne veut plus être stigmatisée comme le club qui prend tout l'argent du BDS. La danse africaine a réduit le prix à l'unité des cours pour essayer de rentrer dans le budget.

Pourquoi un club peut-il utiliser son budget pour financer du matériel et pas de l'humain ? Dans les clubs de danse, pour progresser il faut recevoir du savoir d'un humain. Le matériel dure alors que le savoir humain, il faut le renouveler chaque année.

Dans tous les sports, on a besoin d'un transfert de savoir-faire. Le BDS a la vocation de transmettre du savoir-faire aux élèves par les élèves. Le BDS n'a pas les moyens de rémunérer des profs pour tous les sports. Louise P. : c'est un choix ou non pour un club d'avoir un prof. Dans l'absolu tous les clubs ont besoin d'un prof. Il faut admettre qu'au bout d'un moment, un prof ça peut être du confort.

Une idée est proposée : la question financière ne devrait pas empêcher les normaliens d'aller en cours de danse. Faudrait-il régler les cotisations supplémentaires en fonction du statut élève/étudiant ?

Dans d'autres clubs, comme l'escrime ancienne, des membres vont se former à leurs frais au cours de stages, pour le plaisir de progresser et pour ensuite venir enseigner au club. Ceci revient à l'idée qu'un prof est un confort.

Le but de cette AG est de faire un petit pas pour remettre dans l'ordre un certain nombre de problèmes qui n'ont pas été réglés. A l'origine la politique du BDS est de favoriser la pratique du sport par les élèves, pour les élèves. Dans ce cadre-là on est obligé de mettre une limite supérieure à la rémunération des intervenants extérieurs.

On ne peut pas dire qu'on continue comme jusqu'à maintenant : si le club dépasse le budget qui lui était alloué, le BDS doit payer l'intervention. Il doit y avoir une limite supérieure, un moyen de contrôle. Pour l'instant si les comptes sont bien faits, ça ne change rien pour les clubs.

Proposition d'Alexis J. : mettre dans le budget prévisionnel aussi bien le matériel et les profs, et dans une autre enveloppe une sécurité que les clubs ne peuvent pas utiliser de manière systématique.

Réponse du BDS : la séparation des deux enveloppes (matériel et intervenants extérieurs) a déjà été votée.

Cécile propose de voter le troisième paragraphe.

Chacun peut soumettre un amendement. On votera ensuite les amendements :

- A chaque AG est voté un budget de subvention pour les clubs faisant appel à intervenant extérieur et une enveloppe de sécurité comme proposé dans le paragraphe 3. Isabelle propose de sous-diviser l'enveloppe des cours.
- Damien : Voter un cours d'essai subventionné.
- Enveloppe proportionnelle au prix du cours et au nombre d'adhérent.

On demande des précisions sur le vote précédent : il n'y a pas de flux entre les deux enveloppes.

Delphine propose un vote en quatre points :

Faut-il subventionner les intervenants ?

Si oui combien de cours ?

Faut-il prévoir une roue de secours ?

Si oui combien ?

L'Article 4 du règlement intérieur est cité pour montrer qu'il n'est dit nulle part que le BDS est le sport par les élèves pour les élèves : l'association a pour but de favoriser et d'organiser la pratique des activités physiques et sportives de ses membres et de toutes les personnes auxquelles elle souhaite s'associer. [...] De façon générale, elle permet toute initiative pouvant aider à la réalisation des buts de l'association.

Proposition d'Isabelle : dans la deuxième enveloppe, on votera à chaque AG budget : au plus un cours subventionné par semestre pour les clubs faisant appel à une ou plusieurs associations non-bénévoles extérieures et au plus un cours de secours.

Proposition de Benoit : un cours offert au début de chaque semestre puis une roue de secours avec au plus deux cours de secours par semestre. Le but est de faire découvrir le sport.

On procède au vote, on applique la proposition de Delphine :

Le BDS doit-il subventionner les profs de sport : 45 voix pour, 4 voix contre. La proposition est retenue.

Le BDS doit-il prévoir une « roue de secours ». 46 voix pour, 6 voix contre. La proposition est acceptée.

Le problème est : quels moyens a le BDS pour que ces roues de secours restent des roues de secours ?

Réponse du BDS : les conditions peuvent être, pour avoir le droit d'accéder aux « roues de secours », de faire des efforts de communication et de visibilité.

Nouvelles propositions à rajouter au vote :

- On décidera des plafonds à la prochaine AG.
- A chaque AG on revotera les budgets des parties subventionnées/roue de secours. On ne fixe pas de plafond supérieur.

Vote :

- On décidera des plafonds à la prochaine AG : 0 voix pour, 39 voix contre. Cette proposition est rejetée.
- Est-ce qu'il ne doit pas y avoir de plafond ? A chaque AG, on revoterait dans les budgets quelle partie va dans subvention. Il n'y a pas de plafond dans la subvention : 14 voix pour, 31 voix contre. La proposition est rejetée.

On va voter un nombre maximal de cours subventionnés par le BDS :

Les propositions sont : 1 cours par semestre ou 1 cours d'essai par semestre ou 2 cours par semestre.

On vote à la majorité en un tour :

1 cours par semestre : 25 voix pour.

1 cours d'essai par semestre : 10 voix pour.

2 cours par semestre : 15 voix pour.

Le chiffre de 1 cours subventionné maximum par semestre est retenu.

On va voter un nombre maximal de « roues de secours » par semestre.

Les propositions sont 1 cours par semestre, 2 cours par semestre, 3 cours par semestre.

On vote à la majorité en un tour.

1 cours par semestre : 30 voix pour

2 cours par semestre: 15 voix pour

3 cours par semestre: 4 voix pour

La proposition de 1 cours de secours maximum par semestre est retenue.

## **Fermeture de l'AG**

Cécile déclare l'AG fermée.

Signatures :

Cécile COULON,  
Présidente du BDS

Elsa TEULIERE,  
Secrétaire du BDS